



Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 161 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force des Nations Unies chargée d'observer
le désengagement**

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus | 5 |
| A. Vue d'ensemble | 5 |
| B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission | 5 |
| C. Coopération régionale | 6 |
| D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats | 7 |
| II. Ressources financières | 21 |
| A. Vue d'ensemble | 21 |
| B. Taux de vacance de postes | 22 |
| C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome | 22 |
| D. Formation | 23 |
| E. Services de détection des mines et de déminage | 24 |
| III. Analyse des variations | 24 |
| IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre | 27 |



| | |
|--|----|
| V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/839, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale | 27 |
| A. Assemblée générale | 27 |
| B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | 28 |
| Annexes | |
| I. Définitions | 30 |
| II. Organigramme | 32 |
| Carte | 33 |

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 47 723 400 dollars.

Le budget proposé représente une diminution de 3 982 800 dollars, soit 7,7 %, par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2015/16 (51 706 200 dollars). Cette diminution tient principalement à l'application d'un taux de vacance de 42,4 % dans le calcul des dépenses liées aux membres des contingents, contre 26,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

Ce budget couvre le déploiement de 1 250 militaires, 50 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 8 occupant des emplois de temporaire) et 82 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| Catégorie | Dépenses (2014/15) | Montant alloué (2015/16) | Dépenses prévues (2016/17) | Variation | |
|--|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| | | | | Montant | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 27 521,6 | 25 853,8 | 22 352,2 | (3 501,6) | (13,5) |
| Personnel civil | 16 055,9 | 14 627,7 | 14 331,2 | (296,5) | (2,0) |
| Dépenses opérationnelles | 19 619,2 | 11 224,7 | 11 040,0 | (184,7) | (1,6) |
| Montant brut | 63 196,7 | 51 706,2 | 47 723,4 | (3 982,8) | (7,7) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 1 498,7 | 1 402,6 | 1 395,6 | (7,0) | (0,5) |
| Montant net | 61 698,0 | 50 303,6 | 46 327,8 | (3 975,8) | (7,9) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | — | — | — | — | — |
| Total | 63 196,7 | 51 706,2 | 47 723,4 | (3 982,8) | (7,7) |

Ressources humaines^a

| | <i>Contingents</i> | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | <i>Personnel recruté sur le plan national^b</i> | <i>Emplois de temporaires^c</i> | Total |
|--|--------------------|--|---|---|--------------|
| Direction exécutive et administration | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 | – | 7 | – | 2 | 9 |
| Effectif proposé 2016/17 | – | 7 | – | 2 | 9 |
| Composantes | | | | | |
| Opérations | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 ^d | 1 250 | – | – | – | 1 250 |
| Effectif proposé 2016/17 | 1 250 | – | – | – | 1 250 |
| Appui | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 | – | 37 | 94 | 8 | 139 |
| Effectif proposé 2016/17 | – | 35 | 82 | 6 | 123 |
| Total | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 ^d | 1 250 | 44 | 94 | 10 | 1 398 |
| Effectif proposé 2016/17 | 1 250 | 42 | 82 | 8 | 1 382 |
| Variation nette | – | (2) | (12) | (2) | (16) |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d L'effectif autorisé était de 1 250 militaires, et l'effectif de 950 militaires prévu dans le budget précédent (A/69/732) est le résultat de l'application d'un taux de vacance de 24,0 %.

Une opération de classement des postes a été menée dans toutes les missions et dans tous les centres de services au cours de l'exercice 2015/16. Les reclassements et déclassements de postes qui en ont résulté sont présentés dans le présent rapport.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2257 (2015), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2016.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui), sur la base du mandat de la Force.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

4. La Force a pour mandat de maintenir la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, signé en mai 1974. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne.

5. Compte tenu des conditions de sécurité dans le secteur bravo, la FNUOD conservera son quartier général temporaire à Damas et sa base d'opérations dans le camp Ziouani. Elle conservera également ses sept positions militaires situées dans la zone de séparation et celle qui se trouve dans le secteur alpha, près de la ligne de cessez-le-feu.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

6. La FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée au conflit syrien, et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le maintenir et de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté conformément aux dispositions de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes.

7. Au cours de l'exercice 2016/17, elle continuera de surveiller la zone de séparation et la ligne de cessez-le-feu en utilisant les dispositifs électroniques d'observation longue distance dont elle dispose dans ses sept positions militaires situés dans la zone de séparation. Elle conservera et renforcera ses positions militaires : cinq positions sur le mont Hermon, la position 80, située dans la partie sud de la zone de séparation, et la position 22 dans le secteur alpha.

8. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, comme il ressort du rapport du Secrétaire général du 3 décembre 2015 (S/2015/930), le Département de la sûreté et de la sécurité a estimé que les locaux de la Force se trouvaient dans une zone à haut risque, et il a été décidé que la base d'opérations de la Force resterait au camp Ziouani dans le secteur alpha et que les fonctions du quartier général seraient transférées dans un autre hôtel plus proche de l'autoroute qui relie Damas à Beyrouth et dans des locaux situés dans le quartier de Mezzeh à Damas pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

9. La Force continuera d'appuyer les cinq postes d'observation du Groupe d'observateurs au Golan situés à l'ouest du secteur alpha. Elle restera prête à réintégrer progressivement les positions militaires qu'elle a temporairement évacuées dans le secteur bravo lorsque les conditions de sécurité le permettront.

10. Au cours de l'exercice 2016/17, la FNUOD déploiera 1 250 militaires pour conduire les opérations à partir des positions mentionnées ci-dessus et continuera d'appuyer sa stratégie de recrutement sur les résultats de l'examen des besoins en personnel civil réalisé pendant la période 2015/16; elle réduira notamment le nombre de membres du personnel civil, en supprimant deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 12 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national ainsi que deux emplois de temporaire soumis à recrutement international.

11. La Force continuera d'automatiser et de réorganiser ses différentes fonctions dans le système Umoja, qui prend désormais en charge l'appui de la composante militaire, tout en continuant à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

12. Les principaux facteurs extérieurs qui pourraient faire obstacle à l'exécution du budget proposé sont la situation actuelle en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force et la mise en œuvre des conclusions de l'étude des capacités militaires de la Force, réalisée récemment dans le but d'optimiser ses opérations.

C. Coopération régionale

13. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions déployées dans la région et de bénéficier de l'appui de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour ce qui est des services informatiques et des services de communication, des positions militaires et du transport de biens et de personnel via le Liban.

14. Elle poursuivra également sa coopération avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) en communiquant avec le bureau de liaison de l'ONUST à Damas et en gardant sous son contrôle opérationnel les observateurs militaires de l'Organisme intégrés à son groupe d'observateurs au Golan.

15. Elle tiendra en outre des réunions périodiques avec l'ONUST, la FINUL et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) afin d'assurer la coordination concernant les problèmes nouveaux touchant la situation régionale. La FNUOD continuera d'appuyer les activités du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas et de travailler en étroite

collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge sur les questions humanitaires dans la zone de séparation.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

16. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans la section A de l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

17. Le Bureau du Chef de mission et commandant de la Force et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : Bureau du commandant de la Force et Chef de mission

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Service mobile | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national | Total |
|--|---|---------|---------|---------|---|----------------|---------------|--|-------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | | | | | |
| Bureau du commandant de la Force et Chef de mission | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2015/16 | 1 | – | 1 | 2 | 1 | 5 | – | 5 | |
| Postes proposés 2016/17 | 1 | – | 1 | 2 | 1 | 5 | – | 5 | |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | |
| Emplois de temporaire | | | | | | | | | |
| Emplois de temporaire approuvés 2015/16 ^a | – | – | 2 | – | – | 2 | – | 2 | |
| Emplois de temporaire proposés 2016/17 ^a | – | – | 2 | – | – | 2 | – | 2 | |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | |
| Total | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 | 1 | – | 3 | 2 | 1 | 7 | – | 7 | |
| Effectif proposé 2016/17 | 1 | – | 3 | 2 | 1 | 7 | – | 7 | |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | |

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 1 : opérations

18. La Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne afin de s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Le Bureau du commandant de la Force continuera d'assurer la liaison entre les parties afin d'aider à maintenir le cessez-le-feu entre les Parties à l'Accord et d'empêcher que la situation ne s'exacerbe de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Les conditions de sécurité sur le terrain n'ont pas permis à la Force de réintégrer ses positions militaires dans le secteur alpha. De violents affrontements entre les forces armées syriennes et des

groupes armés se sont poursuivis dans la zone de séparation depuis que la FNUOD a temporairement transféré dans le secteur alpha plusieurs positions militaires du secteur bravo en septembre 2014. La FNUOD continuera de dialoguer avec les parties au sujet des modalités pratiques d'une configuration temporaire qui lui permettrait de s'acquitter de son mandat. Elle conservera son efficacité opérationnelle, notamment en renforçant ses positions militaires au mont Hermon, la position 80 et les postes d'observation provisoires situés dans le secteur alpha et en faisant en sorte que la partie située dans le secteur bravo participe à l'établissement de procédures de franchissement de la ligne de cessez-le-feu entre les deux secteurs. Pour assurer la sécurité de son personnel, la Force se chargera également d'enlever, dans les zones du mont Hermon où il est déployé, les mines, les engins non explosés et les engins explosifs improvisés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

| | |
|---|---|
| 1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégageant des forces et s'y conforment. | 1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues |
|---|---|

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, au besoin, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et assurer la coopération
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, au besoin, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et assurer la coopération
- Réunions de fréquence hebdomadaire (en moyenne) avec les Parties à l'Accord sur le dégageant, visant à désamorcer les tensions résultant des tirs échangés de façon répétée par les parties de part et d'autre de la ligne alpha, du fait du conflit civil touchant le pays, et à examiner les mesures à prendre par les deux parties pour empêcher de tels incidents
- Liaison immédiate avec les parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégageant, notamment les incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 65 700 jours-homme d'occupation de positions
- Équipe d'établissement des faits constituée de 4 personnes, disponible en permanence pour établir rapidement les faits sur les incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'Accord de dégageant
- Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

| | |
|--|--|
| 1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation | 1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l'explosion de mines ou de munitions (2014/15 : 0 victime; 2015/16 : 0 victime; 2016/17 : 0 victime) |
|--|--|

Produits

- Enlèvement des mines, de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et dégageant continus des itinéraires de patrouille suivis par les contingents de la mission, selon les exigences de la sécurité des opérations

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD

1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2014/15 : 0 incident; 2015/16 : 0 incident; 2016/17 : 0 incident)

Produits

- Contact avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur bravo et sensibilisation des civils au mandat de la FNUOD, y compris la prévention des incidents

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation en vue de la réoccupation des positions militaires temporairement évacuées dans le secteur bravo

1.4.1 Accord des deux parties au sujet de la réoccupation par la FNUOD de positions militaires temporairement évacuées dans le secteur bravo

Produits

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo
- Une compagnie de réserve de 134 hommes et 15 véhicules blindés de transport de troupes rapidement disponibles en permanence afin d'entreprendre la réoccupation de positions militaires temporairement évacuées dans le secteur bravo
- Activités quotidiennes d'observation et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes

La situation en matière de sécurité s'améliore et la FNUOD est autorisée à pénétrer dans la zone de séparation.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

| <i>Catégorie</i> | Total |
|--|--------------|
| <i>II. Contingents</i> | |
| Effectif approuvé 2015/16 ^a | 1 250 |
| Effectif proposé 2016/17 | 1 250 |
| Variation nette | — |

^a L'effectif autorisé était de 1 250 militaires, et l'effectif de 950 militaires prévu dans le budget précédent (A/69/732) est le résultat de l'application d'un taux de vacance de 24.0 %.

Composante 2 : appui

19. La composante appui englobe tous les services fournis à la Force pour l'aider à exécuter son mandat, à réaliser les produits connexes et à apporter de nouvelles améliorations à ses services. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de

1 250 militaires et à l'effectif civil proposé de 50 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont huit occupant des emplois de temporaire) et de 82 agents recrutés sur le plan national. Il concernera tous les services, y compris les services logistiques, administratifs et de sécurité. Compte tenu de la réduction du nombre de membres du personnel civil au cours des exercices 2014/15 et 2015/16 et de l'adoption de nouvelles fonctionnalités d'Umoja, il est proposé de restructurer la Division de l'appui à la mission et de simplifier ses procédures internes pour accroître l'efficacité et la rationalité de la prestation de services.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Force d'un appui plus efficace et rationnel dans les domaines logistique, administratif et de la sécurité

2.1.1 Achèvement de tous les projets de construction, rénovation et reconstruction de tous les bâtiments ou positions nécessaires pour maintenir les capacités dont la Force a besoin pour ses opérations et sa sécurité et pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle

2.1.2 Maintien à moins de 5 % de la proportion de véhicules tout-terrain dans la composition du parc automobile (2014/15 : s.o.; 2015/16 : s.o.; 2016/17 : moins de 5 %)

2.1.3 Réduction du nombre de véhicules légers de transport de passagers (2014/15 : 181; 2015/16 : 175; 2016/17 : 143)

2.1.4 Réduction du nombre d'ordinateurs et rationalisation de leur utilisation afin d'assurer un appui aux membres du personnel civil et militaire (2014/15 : 468; 2015/16 : 350; 2016/17 : 264)

2.1.5 Réduction de la consommation de diesel (2014/15 : 2 148 939 litres; 2015/16 : 1 837 876 litres; 2016/17 : 781 303 litres)

2.1.6 Application intégrale du plan de continuité des opérations

Produits

- Amélioration des bâtiments, postes et infrastructures nécessaires pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Utilisation efficiente du matériel grâce à une meilleure gestion des biens durables, en vue de rationaliser l'utilisation, les frais d'entretien et les remplacements et de réduire le plus possible les achats supplémentaires
- Remise en état et entretien du camp Ziouani pour en faire une base d'opérations pleinement fonctionnelle à l'appui de la composante militaire

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 1 250 militaires
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents pour l'effectif de 1 250 militaires
- Approvisionnement en rations et stockage pour une base d'opérations et 7 positions militaires, soit

1 175 militaires (compte non tenu de 75 officiers d'état-major)

- Administration d'un effectif moyen de 50 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 82 fonctionnaires recrutés sur le plan national
- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des installations du camp Ziouani, des bureaux de Damas, de toutes les positions et de tous les postes d'observation situés dans la zone de séparation
- Entretien de trois puits et des dispositifs de filtrage
- Exploitation et entretien d'une moyenne de 30 groupes électrogènes
- Installation et mise en service de cinq panneaux solaires au camp Ziouani et dans les positions militaires pour le chauffage de l'eau
- Fourniture de services d'assainissement, y compris collecte et évacuation des eaux usées et des déchets, pour tous les locaux de la Force

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 403 véhicules appartenant à l'ONU et de 22 véhicules blindés de transport de troupes et 10 véhicules de soutien appartenant aux contingents, dans quatre ateliers sur trois sites

Communications

- Service et entretien de cinq autocommutateurs privés, 660 lignes téléphoniques, une station terrestre de transmission par satellite, 565 postes de radio émetteurs-récepteurs, 878 radios portatives, 48 routeurs de réseau, 15 répéteurs et 25 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée, de 20 serveurs, 264 ordinateurs, 92 imprimantes et 20 expéditeurs numériques répartis sur 20 sites
- Services d'appui et de gestion pour 360 comptes de messagerie électronique
- Fourniture d'un appui au Groupe chargé de la gestion du système d'information géographique concernant l'élaboration de 984 cartes pour étayer les décisions, favoriser la compréhension des situations et soutenir les opérations

Santé

- Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau I au camp Ziouani, d'une unité médicale de niveau I à la position 80 et d'une sous-unité médicale au mont Hermon pour le personnel de la Force et du Groupe d'observateurs au Golan
- Exploitation et entretien de deux centres proposant sur demande des services confidentiels de dépistage du VIH/sida et de conseils pour l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la mission dans le cadre de la formation initiale
- Réalisation de quatre inspections sanitaires, notamment des contrôles de l'hygiène et de l'état sanitaire des camps, du stockage, de la manutention et de la préparation de la nourriture et des analyses de l'eau

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la mission d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement, et analyse de la situation pour les hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone d'opérations de la mission et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions militaires
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des risques pour les mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions militaires de la Force et Beyrouth par l'organisation de 104 convois encadrés
- Formulation à l'intention des responsables de la mission de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations
- Organisation de formations à la sécurité à l'intention du personnel civil et militaire déployé dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies concernant les procédures relatives aux convois et les mesures à prendre quant aux engins explosifs improvisés ou les procédures de mise aux abris et de protection des camps; organisation de réunions d'information pour les nouveaux arrivants; organisation d'exercices d'évacuation des locaux; et sensibilisation aux cas d'enlèvement ou de prise d'otages
- Enquête sur les incidents de sécurité

Facteurs externes

Les fournisseurs, vacataires et sous-traitants sont en mesure de livrer les biens et de fournir les services conformément aux marchés conclus, et les conditions de sécurité permettent à la Force de mener ses opérations.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

| V. | Personnel civil | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Service mobile | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national ^a | Total |
|-------------------------------|--|---|---------|---------|---------|-----|----------------|---------------|---|-------|
| | | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | | | | | |
| Section de la sécurité | | | | | | | | | | |
| | Postes approuvés 2015/16 | – | – | – | 2 | – | 2 | – | – | 2 |
| | Postes proposés 2016/17 | – | – | – | 2 | – | 2 | – | – | 2 |
| | Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| | Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16 | – | – | 1 | 1 | 3 | 5 | – | – | 5 |
| | Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17 | – | – | 1 | – | 2 | 3 | – | – | 3 |
| | Variation nette | – | – | – | (1) | (1) | (2) | – | – | (2) |
| Total partiel | | | | | | | | | | |
| | Effectif approuvé 2015/16 | – | – | 1 | 3 | 3 | 7 | – | – | 7 |
| | Effectif proposé 2016/17 | – | – | 1 | 2 | 2 | 5 | – | – | 5 |
| | Variation nette | – | – | – | (1) | (1) | (2) | – | – | (2) |

| V. Personnel civil | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Service mobile | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national ^a | Total |
|---|---|---------|---------|---------|-----|----------------|---------------|---|-------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | | | | | |
| Bureau du Chef de l'appui à la mission | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2015/16 | – | 1 | 2 | 2 | 5 | 10 | 25 | – | 35 |
| Postes proposés 2016/17 | – | 1 | 2 | 2 | 5 | 10 | 24 | – | 34 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | (1) | – | (1) |
| Emplois de temporaire approuvés^b 2015/16 | | | | | | | | | |
| Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16 | – | – | – | – | 1 | 1 | – | – | 1 |
| Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17 | – | – | – | – | 1 | 1 | – | – | 1 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total partiel | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 | – | 1 | 2 | 2 | 6 | 11 | 25 | – | 36 |
| Effectif proposé 2016/17 | – | 1 | 2 | 2 | 6 | 11 | 24 | – | 35 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | (1) | – | (1) |
| Services d'appui intégrés | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2015/16 | – | – | 2 | – | 12 | 14 | 57 | – | 71 |
| Postes proposés 2016/17 | – | – | 2 | – | 12 | 14 | 47 | – | 61 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | (10) | – | (10) |
| Emplois de temporaire approuvés^b 2015/16 | | | | | | | | | |
| Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16 | – | – | – | – | 2 | 2 | – | – | 2 |
| Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17 | – | – | – | – | 2 | 2 | – | – | 2 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total partiel | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 | – | – | 2 | – | 14 | 16 | 57 | – | 73 |
| Effectif proposé 2016/17 | – | – | 2 | – | 14 | 16 | 47 | – | 63 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | (10) | – | (10) |
| Services régionaux des technologies de l'information et des communications | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2015/16 | – | – | 1 | 1 | 11 | 13 | 12 | – | 25 |
| Postes proposés 2016/17 | – | – | 1 | 1 | 9 | 11 | 11 | – | 22 |
| Variation nette | – | – | – | – | (2) | (2) | (1) | – | (3) |
| Total | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2015/16 | – | 1 | 6 | 6 | 34 | 47 | 94 | – | 141 |
| Effectif proposé 2016/17 | – | 1 | 6 | 5 | 31 | 43 | 82 | – | 125 |
| Variation nette | – | – | – | (1) | (3) | (4) | (12) | – | (16) |

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : Diminution nette de 4 postes ou emplois (dont 2 emplois de temporaires)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 12 postes

Section de la sécurité

Tableau 4

Ressources humaines : Section de la sécurité

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|------------------------|------------------|----------------|---|---------------------|--------------------|
| Emplois de temporaires | | | | | |
| | -1 | P-3 | Analyste des informations sur la sécurité | Suppression | |
| | -1 | Service mobile | Assistant (sécurité) | Suppression | |
| Total | -2 | | | | |

20. Il est proposé que les deux emplois de temporaire qui figurent au tableau 4 soient supprimés conformément à la recommandation découlant de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD en 2015/16. Compte tenu de la réduction du nombre de positions militaires occupées par la Force, ces fonctions ne seront plus nécessaires pendant l'exercice 2016/17.

Bureau du Chef de l'appui à la mission : Section des finances et du budget

Tableau 5

Ressources humaines : Section des finances et du budget

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|--------------|------------------|--|--------------------------|---------------------|---------------------------|
| Postes | | | | | |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant (finances) | Suppression | |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant (finances) | Transfert | À la Section du personnel |
| Total | -2 | | | | |

21. Il est proposé que le premier poste qui figure au tableau 5 soit supprimé conformément à la recommandation découlant de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Compte tenu de la diminution de la charge de travail due à la récente mise en service d'Umoja, cette fonction ne sera plus nécessaire pendant l'exercice 2016/17.

22. Il est également proposé que le deuxième poste qui figure au tableau 5 soit transféré conformément à la recommandation découlant de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Compte tenu de la récente mise en service d'Umoja, le versement des prestations aux militaires, jusqu'alors géré par la Section des finances et du budget, est maintenant pris en charge par la Section du personnel.

23. Il est proposé que le premier poste qui figure au tableau 6 soit transféré, pour les raisons indiquées au paragraphe 22 ci-dessus. Il est également proposé que le deuxième poste figurant au tableau 6 soit redéployé de la Section des services généraux à la Section du personnel pour contribuer à gérer dans Umoja les opérations liées aux déplacements des militaires.

Section du personnel

Tableau 6

Ressources humaines : Section du personnel

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|--|--|---------------------|---|
| Postes | | | | | |
| | +1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant chargé des ressources humaines | Transfert | Depuis la Section des finances |
| | +1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant (voyages) | Transfert | Depuis la Section des services généraux |
| Total partiel | +2 | | | | |

Section des achats

Tableau 7

Ressources humaines : Section des achats

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|--|--------------------------|---------------------|---|
| Poste | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant aux achats | Réaffectation | Au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, en tant qu'assistant administratif |
| Total partiel | -1 | | | | |

24. Au vu de la baisse de la charge de travail de la Section des achats qui a résulté du regroupement des opérations de la Force au camp Ziouani, il est proposé que le poste présenté au tableau 7 soit réaffecté au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission pour la gestion de tâches administratives telles que l'émission de permis d'entrée et de sortie pour la République arabe syrienne, et d'une façon générale pour la fourniture d'un soutien logistique à la Force.

Bureau des services d'appui intégrés, Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Tableau 8

Ressources humaines : Bureau du chef adjoint de l'appui à la mission

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|------------------------------|------------------|--|--------------------------|---------------------|------------------------------|
| Postes/Emplois de temporaire | +1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant administratif | Transfert | Depuis la Section des achats |

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|
| | -1 | Agent du Service mobile | Assistant administratif | Transfert | Au Groupe des mouvements |
| Total partiel | 0 | | | | |

25. Il est proposé que le poste qui figure au tableau 8 soit transféré conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD et décrite au paragraphe 24 du présent rapport.

26. Il est proposé que l'emploi de temporaire qui figure au tableau 8 soit transféré conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. En raison de la récente mise en service d'Umoja, les activités liées à l'expédition et au suivi des marchandises seront centralisées au sein du Groupe des mouvements.

Section du génie

Tableau 9

Ressources humaines : Section du génie

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|--|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Postes | -3 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant (gestion des installations) | Suppression | |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Plombier | Suppression | |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Menuisier | Suppression | |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Mécanicien (groupes électrogènes) | Suppression | |
| | +3 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant (gestion des installations) | Transfert | De la Section des services généraux |
| Total partiel | -3 | | | | |

27. Il est proposé que les six postes qui figurent au tableau 9 soient supprimés conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Les travaux de construction et de préparation des installations et des infrastructures de la base opérationnelle du camp Ziouani étant terminés, ces postes ne seront plus nécessaires lors de l'exercice 2016/17. En cas de besoins futurs dans les domaines concernés, il sera fait appel à des fournisseurs locaux.

28. À des fins d'harmonisation de la structure de la FNUOD avec celle des autres missions de maintien de la paix, il est également proposé que trois postes qui figurent dans le tableau 9 soient transférés pour améliorer l'efficacité des fonctions d'appui de la Force.

Section des transports

Tableau 10

Ressources humaines : Section des transports

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|--|--------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Postes | -1 | Agent du Service mobile | Assistant (transports) | Transfert | À la Section des approvisionnements |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Technicien automobile | Suppression | |
| Total partiel | -2 | | | | |

29. Au vu des difficultés logistiques croissantes que pose le ravitaillement des troupes basées au mont Hermon, il est proposé qu'un poste qui figure au tableau 10 soit transféré en raison des conditions de sécurité qui règnent dans cette zone d'opérations à haut risque.

30. Il est proposé qu'un poste qui figure au tableau 10 soit supprimé conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. En raison de la réduction du parc de véhicules, ce poste n'est plus nécessaire.

Section des approvisionnements

Tableau 11

Ressources humaines : Section des approvisionnements

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|--|---------------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Postes | +1 | Agent du Service mobile | Assistant (transports) | Transfert | De la Section des transports |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant (entrepôts) | Suppression | |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant à la gestion des carburants | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |

31. Il est proposé qu'un poste qui figure au tableau 11 soit transféré (voir par. 29 ci-dessus).

32. Il est également proposé que deux postes qui figurent au tableau 11 soient supprimés conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Les travaux de construction et de préparation des installations et des infrastructures de la base opérationnelle du camp Ziouani étant terminés, ces postes ne seront plus nécessaires lors de l'exercice 2016/17.

Section de la gestion de la chaîne logistique

Tableau 12

Ressources humaines : Section de la gestion de la chaîne logistique

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|-------------------------|--|---------------------|-------------------------------------|
| Postes | -1 | Agent du Service mobile | Chef de la Section des services généraux | Transfert | De la Section des services généraux |
| Total partiel | +1 | | | | |

33. Au vu de la nécessité de coordonner, entre le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe de la gestion des biens et le Groupe des mouvements, les activités de demande d'achat, de suivi des expéditions et de gestion des biens de la Force, il est proposé que le poste qui figure au tableau 12 soit transféré.

Section de la gestion de la chaîne logistique : Groupe de la gestion des marchés

Tableau 13

Ressources humaines : Section de la gestion de la chaîne logistique, Groupe de la gestion des marchés

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|------------------|--|--|---------------------|-------------------------------------|
| Postes | +1 | Agent du Service mobile | Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement | Réaffectation | De la Section des services généraux |
| | +4 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant administratif | Transfert | De la Section des services généraux |
| Total partiel | +5 | | | | |

34. Il est proposé que les cinq postes qui figurent au tableau 13 soient réaffectés ou transférés conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'appui aux opérations, il est proposé que le Groupe de la gestion des marchés gère l'ensemble des demandes d'achat ainsi que tous les contrats externes, existants et futurs. Ces fonctions relevaient antérieurement de différentes sections.

Section de la gestion de la chaîne logistique : Groupe de la gestion des biens

Tableau 14

Ressources humaines : Section de la gestion de la chaîne logistique, Groupe de la gestion des biens

| | <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|--------|------------------|-------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Postes | +1 | Agent du Service mobile | Assistant au contrôle du matériel | Transfert | De la Section des services généraux |

| <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|--|---------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| +3 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistants administratifs | Transfert | De la Section des services généraux |
| Total partiel | +4 | | | |

35. Il est proposé que les quatre postes qui figurent au tableau 14 soient transférés conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'appui aux opérations, il est proposé que le Groupe de la gestion des biens gère l'ensemble des biens de la Force.

Section de la gestion de la chaîne logistique : Groupe des mouvements.

Tableau 15

Ressources humaines : Section de la gestion de la chaîne logistique, Groupe des mouvements

| <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> | |
|------------------------------|---------------|--|---|--------------------|---|
| Postes/Emplois de temporaire | +1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Administrateur adjoint de 2 ^e classe | Transfert | De la Section des services généraux |
| | +1 | Agent du Service mobile | Assistant administratif | Transfert | Du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission |
| Total partiel | +2 | | | | |

36. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'appui aux opérations, il est proposé que le Groupe des mouvements gère l'intégralité des réceptions et expéditions de la Force. Ces fonctions relevaient antérieurement de différentes sections. Les transferts proposés qui figurent au tableau 15 sont décrits aux paragraphes 26 et 37 du présent rapport.

Section des services généraux

Tableau 16

Ressources humaines : Section des services généraux

| <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> | |
|------------------|---------------|--|--|--------------------|--|
| Postes | -1 | Agent du Service mobile | Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement | Transfert | Au Groupe de la gestion des marchés |
| | -1 | Agent du Service mobile | Assistant au contrôle du matériel | Transfert | Au Groupe de la gestion des biens |
| | -1 | Agent du Service mobile | Assistant au contrôle | Transfert | À la Section de la gestion de la chaîne logistique |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Agent de maintenance | Suppression | |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant chargé des voyages | Transfert | À la Section du personnel |

| <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|--|---------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| -3 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistants administratifs | Transfert | À la Section du génie |
| -4 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistants administratifs | Transfert | Au Groupe de la gestion des marchés |
| -3 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistants administratifs | Transfert | Au Groupe de la gestion des biens |
| -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant administratif | Transfert | Au Groupe des mouvements |
| Total partiel | -16 | | | |

37. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'appui aux opérations, il est proposé que la Section des services généraux soit dissoute et que 15 postes soient transférés aux sections auxquelles incomberont les tâches de l'ancienne section, ce qui améliorera la coordination et la centralisation des activités de la Force.

38. Il est proposé qu'un poste qui figure au tableau 16 soit supprimé conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Les travaux de construction et de préparation des installations et des infrastructures de la base d'opérations du camp Ziouani étant terminés, ce poste ne sera plus nécessaire lors de l'exercice 2016/17.

Service régional de l'informatique et des communications

Tableau 17

Ressources humaines : Service régional de l'informatique et des communications

| <i>Variation</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|---------------|--|---|--------------------|
| Postes | -2 | Agent du Service mobile | Technicien en télécommunications | Suppression |
| | -1 | Agent des services généraux recruté sur le plan national | Assistant administratif au système d'information géographique | Suppression |
| Total partiel | -3 | | | |

39. Il est proposé que les trois postes qui figurent au tableau 17 soient supprimés conformément à la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil mené par la FNUOD. Compte tenu de la réduction du nombre de positions militaires occupées par la Force, les besoins en communication ont diminué et ces postes ne seront plus nécessaires pendant l'exercice 2016/17.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

| Catégorie | Dépenses (2014/15) (1) | Montant alloué 2015/16 (2) | Dépenses prévues (3) | Variation | |
|--|------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| | | | | Montant (4) = (3) - (2) | Pourcentage (5) = (4)/(2) |
| Militaires et personnel de police | | | | | |
| Observateurs militaires | – | – | – | – | – |
| Contingents | 27 521,6 | 25 853,8 | 22 352,2 | (3 501,6) | (13,5) |
| Police des Nations Unies | – | – | – | – | – |
| Unités de police constituées | – | – | – | – | – |
| Total partiel | 27 521,6 | 25 853,8 | 22 352,2 | (3 501,6) | (13,5) |
| Personnel civil | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 9 014,3 | 9 064,4 | 8 683,2 | (381,2) | (4,2) |
| Personnel recruté sur le plan national | 4 742,3 | 3 914,9 | 3 905,9 | (9,0) | (0,2) |
| Volontaires des Nations Unies | – | – | – | – | – |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 2 299,3 | 1 648,4 | 1 742,1 | 93,7 | 5,7 |
| Personnel fourni par les gouvernements | – | – | – | – | – |
| Total partiel | 16 055,9 | 14 627,7 | 14 331,2 | (296,5) | (2,0) |
| Dépenses opérationnelles | | | | | |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – |
| Consultants | 269,8 | – | – | – | – |
| Voyages | 935,0 | 408,0 | 639,0 | 231,0 | 56,6 |
| Installations et infrastructures | 10 280,9 | 5 537,2 | 5 848,9 | 311,7 | 5,6 |
| Transports terrestres | 2 671,3 | 2 082,7 | 1 724,0 | (358,7) | (17,2) |
| Transports aériens | 5,9 | – | – | – | – |
| Transports maritimes ou fluviaux | 226,6 | – | – | – | – |
| Communications | 884,0 | 952,9 | 733,3 | (219,6) | (23,0) |
| Informatique | 1 597,0 | 915,5 | 642,3 | (273,2) | (29,8) |
| Santé | 497,9 | 357,2 | 323,7 | (33,5) | (9,4) |
| Matériel spécial | – | – | – | – | – |
| Fournitures, services et matériel divers | 2 250,8 | 971,2 | 1 128,8 | 157,6 | 16,2 |
| Projets à effet rapide | – | – | – | – | – |
| Total partiel | 19 619,2 | 11 224,7 | 11 040,0 | (184,7) | (1,6) |
| Total brut | 63 196,7 | 51 706,2 | 47 723,4 | (3 982,8) | (7,7) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 1 498,7 | 1 402,6 | 1 395,6 | (7,0) | (0,5) |
| Total net | 61 698,0 | 50 303,6 | 46 327,8 | (3 975,8) | (7,9) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| Total | 63 196,7 | 51 706,2 | 47 723,4 | (3 928,8) | (7,7) |

B. Taux de vacance de postes

40. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

| Catégorie | Taux effectif 2014/15 | Taux budgétisé 2015/16 | Projection 2016/17 |
|---|--------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Militaires et personnel de police | | | |
| Contingents | 30,1 | 26,3 ^a | 42,4 |
| Personnel civil | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 10,9 | 10,0 | 5,0 |
| Personnel recruté sur le plan national | 3,6 | 5,0 | 5,0 |
| Emplois de temporaire ^b | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 8,3 | – | 3,0 |

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Taux effectif de vacance de postes appliqué au niveau maximum de l'effectif autorisé, soit 1 250 militaires.

41. Le taux de vacance de postes de 42,4 % proposé pour le personnel militaire tient compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des schémas de déploiement observés dans le passé et du plan de déploiement prévu. Le taux de vacance de postes proposé pour le personnel civil tient compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des schémas d'occupation des postes observés dans le passé et des changements proposés en termes d'effectifs.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

42. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2016/17, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 3 192 100 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie | Montant prévu | | Total |
|-----------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| | Contingents | Unités de police constituées | |
| Matériel majeur | 2 986,3 | – | 2 986,3 |
| Soutien logistique autonome | 205,8 | – | 205,8 |
| Total | 3 192,1 | – | 3 192,1 |

| <i>Facteurs applicables à la mission</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| A. Facteurs applicables à la zone de la Mission | | | |
| Contraintes du milieu | 0,7 | 19 mars 2013 | 27 mai 2014 |
| Usage opérationnel intensif | 0,0 | 19 mars 2013 | 27 mai 2014 |
| Acte d'hostilité ou abandon forcé | 3,1 | 19 mars 2013 | 27 mai 2014 |
| B. Facteurs applicables au pays d'origine | | | |
| Différentiel de transport | 1,5-5,5 | | |

D. Formation

43. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Consultants | |
| Formateurs | – |
| Voyages | |
| Voyages au titre de la formation | 225,0 |
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Honoraires, fournitures et services | 74,0 |
| Total | 299,0 |

44. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

| | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | <i>Militaires et personnel de police</i> | | |
|--------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|
| | <i>Nombre effectif 2014/15</i> | <i>Nombre prévu 2015/16</i> | <i>Nombre proposé 2016/17</i> | <i>Nombre effectif 2014/15</i> | <i>Nombre prévu 2015/16</i> | <i>Nombre proposé 2016/17</i> | <i>Nombre effectif 2014/15</i> | <i>Nombre prévu 2015/16</i> | <i>Nombre proposé 2016/17</i> |
| Formation interne | 170 | 113 | 91 | 512 | 140 | 117 | 5 366 | 3 929 | 3 757 |
| Formation externe ^a | 41 | 49 | 42 | 9 | 53 | 40 | 5 | 6 | 12 |
| Total | 211 | 162 | 133 | 521 | 193 | 157 | 5 371 | 3 935 | 3 769 |

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

45. Le programme de formation prévu pour l'exercice 2016/17 comprend 54 cours suivis par un total de 4 059 participants et vise principalement à renforcer les compétences spécialisées et techniques du personnel de la FNUOD ainsi que ses

capacités en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation. Au vu du nombre accru d'opérations hivernales menées au mont Hermon, de nouveaux cours de conduite de motoneige sont prévus pour le personnel militaire.

46. Au programme de formation figurent des cours portant sur les finances et le budget, la logistique, les achats et la gestion des marchés, l'informatique et les communications, le génie, les transports terrestres, la sécurité, la déontologie et la discipline, la sensibilisation au VIH/sida et la gestion des ressources humaines.

E. Services de détection des mines et de déminage

47. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Fournitures pour la détection des mines et le déminage | 3,5 |

48. Le montant proposé des ressources pour l'exercice 2016/17 correspond à des activités de déminage à mener aux alentours du mont Hermon.

III. Analyse des variations

49. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------|------------------|----------|
| | (3 501,6) | (13,5 %) |
| Contingents | | |

- **Facteurs externes : déploiement différé du personnel militaire et du personnel de police**

50. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes de 42,4 % pour le calcul des coûts relatifs au personnel militaire, à comparer au taux de 26,3 % qui avait été utilisé pour le budget approuvé de l'exercice 2015/16; b) la baisse du nombre de mouvements au titre de la relève des contingents, un seul aller retour étant prévu pour l'exercice 2016/17. Cette diminution est en partie contrebalancée par : c) cinq véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires au titre du matériel appartenant au contingent; d) la hausse du coût unitaire moyen des rations, qui atteint 8,37 dollars alors qu'il n'était que de 5,36 dollars dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Cette augmentation est liée à la difficulté de trouver des fournisseurs en raison de la détérioration des conditions de sécurité.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|---------|
| Personnel recruté sur le plan international | (381,2) | (4,2 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

51. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la suppression de deux postes d'agent du Service mobile (voir par. 39) et la baisse des traitements par rapport à ce qui figurait dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|---------|
| Personnel recruté sur le plan national | (9,0) | (0,2 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

52. La diminution des crédits demandés résulte principalement de la suppression de 12 postes pourvus sur le plan national, qui est en partie contrebalancée par l'utilisation, pour le calcul du montant des traitements de 82 agents recrutés sur le plan national, d'un échelon moyen (Services généraux-5/11) supérieur à celui qui avait été appliqué (personnel recruté sur le plan national-5/10) pour le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|-------|
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 93,7 | 5,7 % |

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

53. La hausse des crédits demandés résulte principalement d'une légère augmentation du traitement mensuel pour les agents du Service mobile, qui est passé de 7 100 dollars dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16 à 7 200 dollars.

| | <i>Variation</i> | |
|----------------|------------------|--------|
| Voyages | 231,0 | 56,6 % |

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

54. La hausse des crédits demandés résulte principalement des tronçons de vol supplémentaires requis pour atteindre le secteur bravo à partir du secteur alpha en raison des conditions de sécurité.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|-------|
| Installations et infrastructures | 311,7 | 5,6 % |

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

55. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par : a) la prise en compte des coûts de location des installations du quartier général de la FNUOD, alors qu'ils ne figuraient pas dans le budget de l'exercice précédent, la réinstallation du quartier général n'ayant pas été prévue lors de la préparation du budget 2015/16;

b) l'achat de groupes électrogènes et de panneaux solaires pour remplacer l'équipement obsolète de sept positions militaires, six dans le secteur bravo et une dans le secteur alpha.

| | | |
|------------------------------|------------------|----------|
| | <i>Variation</i> | |
| Transports terrestres | (358,7) | (17,2 %) |

Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

56. La baisse des crédits demandés résulte principalement : a) du fait que des véhicules supplémentaires ne soient pas requis; b) d'une diminution attendue de la consommation de carburant, puisque 389 189 litres ont été prévus au budget, alors que le budget approuvé de l'exercice 2015/16 prévoyait une consommation de 774 615 litres.

| | | |
|-----------------------|------------------|----------|
| | <i>Variation</i> | |
| Communications | (219,6) | (23,0 %) |

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

57. La diminution des crédits demandés résulte principalement de la baisse des achats de matériel de communication et de pièces détachées, ainsi que de la réduction des besoins de maintenance relatifs aux communications par réseau longue portée, le nombre de positions militaires étant passé de 21 pour l'exercice 2015/16 à sept à la suite de la réinstallation du camp Faouar.

| | | |
|---------------------|------------------|----------|
| | <i>Variation</i> | |
| Informatique | (273,2) | (29,8 %) |

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

58. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) une baisse du coût des licences d'utilisation de logiciel et une réduction des besoins d'équipement informatique par rapport à l'exercice précédent, le nombre de positions militaires étant passé de 21 pour l'exercice 2015/16 à sept à la suite de la réinstallation du camp Faouar; b) le fait qu'il ne soit pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, qui figuraient dans le budget approuvé de l'exercice précédent.

| | | |
|--------------|------------------|---------|
| | <i>Variation</i> | |
| Santé | (33,5) | (9,4 %) |

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

59. La diminution des crédits demandés tient principalement à une baisse attendue de la consommation de services médicaux pour l'exercice 2016/17 au vu de la diminution du nombre de problèmes médicaux constatée lors de l'exercice 2015/16.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|--------|
| Fournitures, services et matériel divers | 157,6 | 16,2 % |

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

60. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux besoins d'engager des vacataires pour des activités liées à la mise en service du groupe 5 d'Umoja.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

60. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 47 723 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 3 976 950 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/839, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 69/307)

| <i>Décision ou demande</i> | <i>Mesures prises</i> |
|--|---|
| <i>Prie</i> le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28). | La FNUOD a modernisé ses deux stations de traitement des eaux (camp Ziouani et position 80) pour garantir l'élimination en toute sécurité des eaux usées. Pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures d'économies d'énergie, la Force a installé des panneaux solaires pour la production d'eau chaude. |
| <i>Engage</i> le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31). | Divers projets de rénovation, tels que le revêtement de routes, l'installation d'éclairage public et le remplacement de toits, ont été menés au camp Ziouani à l'aide de main-d'œuvre et de matériaux locaux. |

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51)

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54)

Comme l'a relevé le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport [A/69/5 (Vol. II)], la Force est en pleine conformité par rapport aux politiques de passation des marchés et de gestion des biens, et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ont été intégralement mises en œuvre.

La FNUOD dispose d'une personne référente dans le Groupe déontologie et discipline qui travaille directement avec l'Équipe régionale Déontologie et discipline basée à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Si un cas est porté à la connaissance de la FNUOD, la personne référente informera l'Équipe régionale et, avec le soutien du Chef de l'appui à la mission, gèrera d'abord le dossier au plan local avant de le transmettre à l'Équipe régionale.

La personne référente du Groupe déontologie et discipline a animé diverses séances de formation sur le sujet à l'intention des personnels militaire et civil déjà présents. La Force a pris les mesures nécessaires pour assurer que les personnels militaire et civil aient bien tous suivi avec succès ces séances de formation, qui présentent et renforcent la politique de tolérance zéro mise en œuvre par l'Organisation, ainsi que les mécanismes de communication de l'information existants.

À leur arrivée, les personnels militaire et civil sont informés au cours de leur stage de sensibilisation de la politique de tolérance zéro mise en œuvre par l'Organisation.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/69/839/Add.1)

Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que 22 véhicules blindés, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général, avaient été reçus de la Mission de Supervision des Nations Unies en

Il ressort de l'inventaire réalisé en janvier 2016 que sur les 30 véhicules blindés qui avaient été transférés par la MISNUS à la FNUOD au cours de l'exercice 2012/13, 26 sont actuellement en service dans la zone

*Décision ou recommandation**Mesures prises*

République arabe syrienne (MISNUS) au cours de l'exercice (voir également [A/69/586](#), par. 19). Or, à l'occasion de l'établissement de son récent rapport sur la liquidation des actifs de la MISNUS, après sa fermeture, le Comité a été informé que 30 véhicules blindés avaient été transférés à la FNUOD ([A/69/847](#)). Ayant demandé des précisions, il a été informé que le rapprochement de l'inventaire relatif à ces véhicules était en cours. Compte tenu de l'écart d'inventaire relatif au nombre de véhicules transférés et étant donné leur forte valeur d'acquisition, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général apportera à l'Assemblée générale des précisions sur la situation des huit autres véhicules blindés au moment de l'examen du présent rapport.

d'opérations de la Force et quatre ne sont pas disponibles pour opérations et seront comptabilisés en perte sur l'exercice 2015/16. Ils ne seront pas remplacés pour l'instant.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la Mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

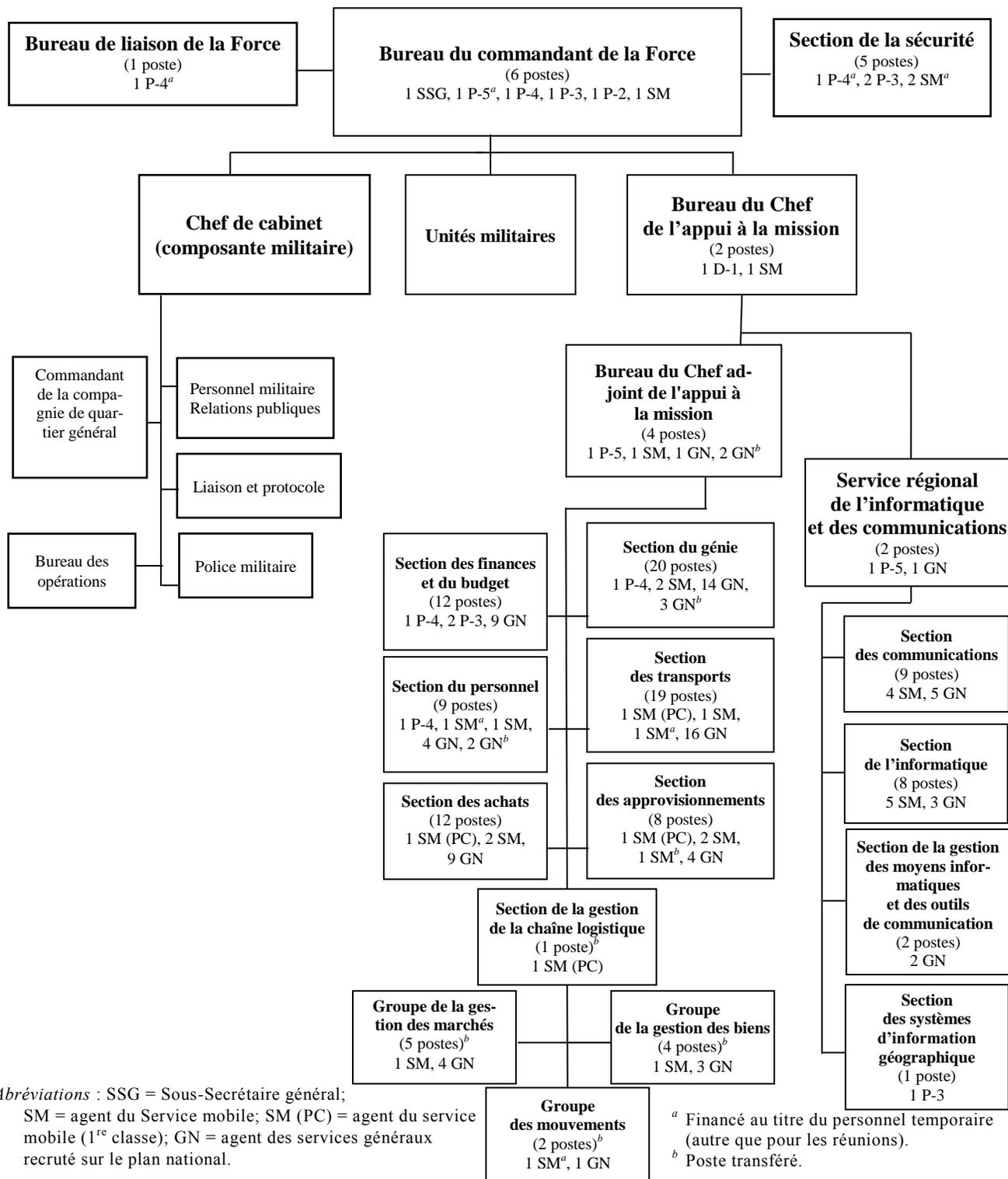
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

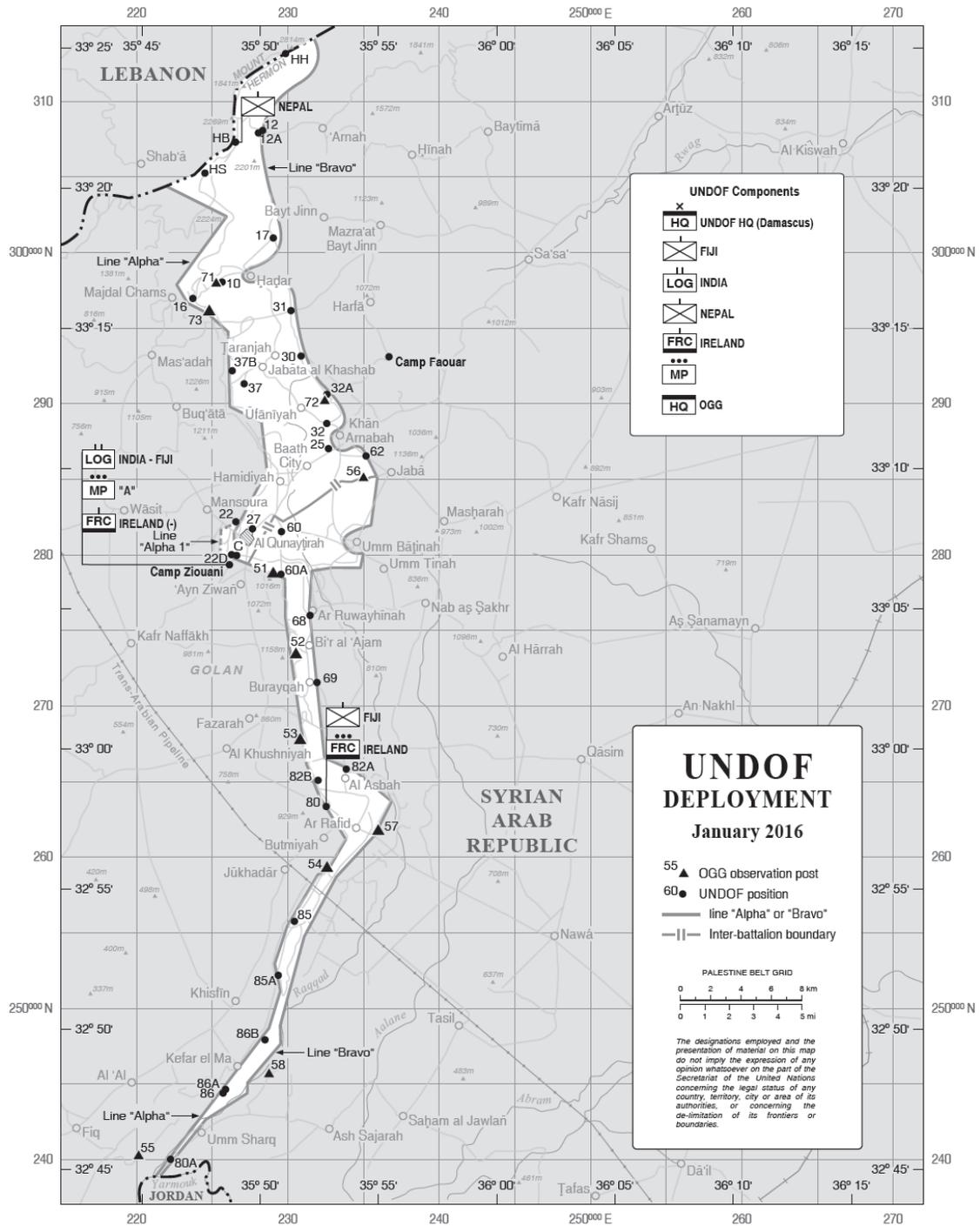
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Carte



Map No. 2916 Rev. 92 UNITED NATIONS
January 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)